



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

curatelle et tutelle

Question écrite n° 28054

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur la possibilité de mettre fin aux curatelles renforcées ou tutelles. En effet, dans l'émission télévisée «enquête publique», diffusée sur la chaîne publique France 5 le 23 avril 2013, elle a indiqué sa volonté de permettre aux médecins généralistes (référents) d'attester de l'évolution de santé de leurs patients ne justifiant plus d'une procédure de tutelle ou curatelle renforcée. Aussi souhaite-t-elle connaître les intentions du Gouvernement sur ce point afin de répondre à une demande grandissante des personnes sous protection comme de leurs familles qui assurent parfois le rôle de tuteur ou curateur.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28054

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5730

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)